



Refus de communication sur l'état financier de la société

Par **Johanna83250**, le **04/04/2023** à **21:33**

Bonjour,

j'ai besoin d'aide ! J'ai créé une société de garde d'enfant il y a 2 ans avec mon ex conjoint , cependant lors de la séparation , il m'a interdit verbalement d'y mettre les pieds , & depuis cette date je n'ai aucune vision de l'état financier et RH.

Je possède 30% de la société , et je suis la directrice générale de la SAS.

Je n'ai jamais perçu de revenu par rapport à celle-ci.

Quels sont les différents moyens juridiques d'obtenir les informations suivantes:

- Bilan de la société
- Exercices comptable

J'ai déjà essayé via societe.com d'avoir des infos mais rien est à jour.

PS: Notre fille y est lors des semaines de gardes , non déclarée car je n'ai pas donné mon accord , il y t'il également un recours à cela?

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **05/04/2023** à **08:09**

Bonjour

Votre sujet requiert l'intervention d'un avocat...